



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Géraud COLLET, Maire.

Un exemplaire de la convocation du 11/05/2023 a été affiché à la mairie.

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Date de convocation | : 11/05/2023 |
| Nombre de membres en exercice | : 10 |
| Nombre de membres présents | : 10 |
| Nombre de membres excusés | : 0 |
| Nombre de membres votants | : 10 |

Présents : Messieurs Géraud COLLET, Georges LEMONNIER, Loïc BELLON, Grégory ROBERT.
Mesdames Cynthia DOMENECH, Yvette DEQUEN, Corinne HUAN, Delphine LIBERT,
Isabelle HERVÉ, Christine ROBERT.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle HERVÉ

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Sujet unique :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS LE 24 SEPTEMBRE 2023

En application de l'arrêté N°78-2023-05 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023, le conseil municipal est appelé au vote.

Considérant la strate de la commune, il convient de désigner 1 délégué et 3 suppléants.

Le Maire ouvre la séance et désigne Madame Isabelle HERVÉ en qualité de secrétaire.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux plus jeunes à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame Yvette DEQUEN et Monsieur Loïc BELLON et Mesdames Cynthia DOMENCH et Delphine LIBERT.

1/ DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ

Le Maire fait appel à candidatures pour les personnes souhaitant se présenter à l'élection du délégué. Lui seul se porte candidat.

Il est alors procédé au vote et le résultat du dépouillement est le suivant :

| NOM – Prénom des candidats | Nombre de suffrages obtenus | |
|---------------------------------------|------------------------------------|------|
| Géraud COLLET | 9 | NEUF |

Monsieur Géraud COLLET est désigné comme délégué pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 au premier tour de scrutin.

1/ DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS

Le Maire fait appel à candidatures pour les personnes souhaitant être désignées comme suppléants.

Se portent candidat(e)s :

Monsieur Grégory ROBERT

Madame Christine ROBERT

Monsieur Loïc BELLON

Monsieur Georges LEMONNIER.

Il est alors procédé au vote et le résultat du dépouillement est le suivant :

| NOM – Prénom des candidats | Date de naissance | Nombre de suffrages obtenus | |
|---------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|------|
| Grégory ROBERT | 27/12/1975 | 9 | NEUF |
| Christine ROBERT | 14/06/1975 | 1 | UN |
| Loïc BELLON | 15/10/1952 | 10 | DIX |
| Georges LEMONNIER | 16/12/1964 | 10 | DIX |

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (premier tour ou second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Sont donc désignés comme suppléants au premier tour de scrutin :

- **Monsieur Loïc BELLON**
- **Monsieur Georges LEMONNIER**
- **Monsieur Grégory ROBERT**

La séance est levée à 19h30

Géraud COLLET

Georges LEMONNIER

Loïc BELLON

Grégory ROBERT

Yvette DEQUEN

Cynthia DOMENECH

Isabelle HERVE

Corinne HUAN

Delphine LIBERT

Christine ROBERT